

SAINT JEAN ENVIRONNEMENT

Association pour la préservation du cadre de vie et de l'environnement



Objet : Contournement Ouest de Montpellier Lettre Ouverte en réponse au courrier du 23 décembre 2021

à

Michael DELAFOSSE, Président de Montpellier Méditerranée Métropole,

François RIO, Maire de Saint Jean de Védas

Messieurs,

Vous avez adressé aux habitants de Saint Jean de Védas une lettre datée du 23 décembre 2021 (1), ayant pour objet le Contournement Ouest de Montpellier (COM). L'association Saint Jean Environnement tient à vous faire part de ses commentaires et ses corrections.

(1)
<https://urlz.fr/hdpm>



Vous vous félicitez d'être en accord avec les déclarations de Jean Castex, Premier Ministre, sur le financement du projet du COM par un adossement à la concession autoroutière de Vinci dont l'objectif serait de faire payer tous les usagers du réseau d'autoroutes Vinci pour ce tronçon de 6,2 km. Or le rapport de l'Autorité de Régulation des Transports (ART) en date du 28 octobre 2021 (2)(3) démontre l'illégalité d'un tel montage financier. L'avis du Conseil d'Etat du 20 janvier, tel que rapporté par le premier ministre, n'apporte aucun élément nouveau.

(2)
<https://urlz.fr/ha74>



Quand vous affirmez qu' « **En sortant le trafic de transit des principaux accès situés à l'ouest de Montpellier, le COM a vocation à fluidifier les trajets du quotidien...** », vous oubliez que les trois pénétrantes dans Montpellier (avenue de la Liberté, route de Lavérune et avenue de Toulouse) seront toujours en liaison directe avec le COM-autoroute. Dès lors, on doit attendre non pas une fluidification du trafic mais bien plutôt une densification.

(3)
<https://urlz.fr/ha7p>



En donnant au COM la fonction de continuité autoroutière à 90km/h entre l'A709 et l'A75/A750, on ouvre la voie à un flux de poids lourds qui évitait ce trajet jusqu'à présent. Ce surcroît de trafic viendrait rapidement paralyser à la fois le COM et surtout l'A709. Le doublement de l'A9 avait pourtant pour objectif d'éliminer de l'A709 les poids-lourds en transit et d'en faire un « boulevard urbain » apaisé. Cette continuité à 90 km/h est donc un non-sens. Comment peut-on avoir oublié si vite la raison du doublement de l'A9 ?

(4) voir page 8/63
<https://urlz.fr/hdpu>



Pour les temps de parcours, « **les services de l'Etat estiment ... que la réalisation de cette infrastructure permettra de réduire d'un tiers les temps de parcours sur certaines portions...** ». Voilà une lecture simplificatrice du rapport du maître d'ouvrage (DREAL). En effet, ce rapport précise que la réalisation du COM devrait conduire à une **diminution moyenne de 3 % des temps de trajet (4)** à la mise en service. Ce pourcentage serait rapidement dégradé par l'effet du trafic induit et verrait le retour rapide des embouteillages.

(5) voir page 12
<https://urlz.fr/h9J0>



En affirmant que « **ces 6,2 km d'infrastructure seront réalisés très largement sur des chaussées existantes** » vous laissez entendre que le COM ne prendrait pas beaucoup plus d'espace que la voirie existante. La réalité est bien différente. Un exemple frappant est illustré par le profil du COM entre le rondpoint du Rieucoulon et la zone Carrefour : **la D612 passerait de 2x1 voie actuellement à 2x5 voies, avec l'autoroute en tranchée !** Le schéma ci-dessous a été publié page 12 du Magazine de la Métropole n°07 (décembre 2021) (5) :



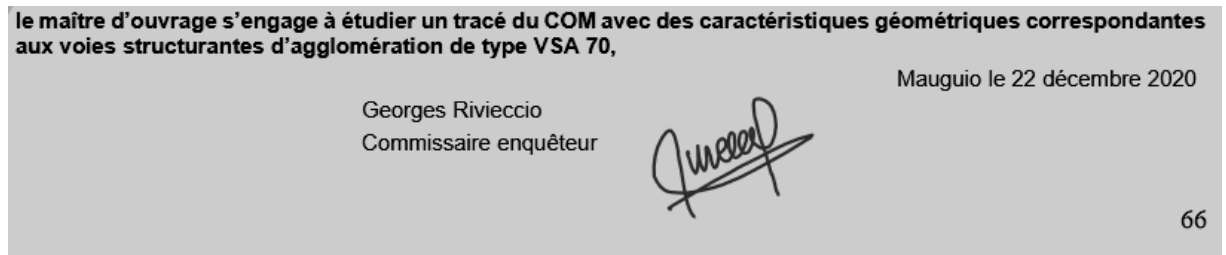
Peut-on vraiment « compter sur la vigilance » de nos élus « pour que l'insertion environnementale et paysagère de ce futur boulevard urbain soit de qualité » ? Il serait plus souhaitable que la vigilance se porte sur les 25 ha de terres détruits (principalement des vignobles : domaine du Rieucoulon, château de l'Engarran) et sur les 6 ha de bois classés qui disparaîtraient (bois de la colline de Bellevue par exemple).

Concernant « **le développement des mobilités collectives ou individuelles décarbonées** », le projet que vous soutenez ne tient aucun compte des promesses de voies en site propres pour les transports collectifs ni des pistes cyclables : le schéma ci-dessus le montre bien. On imagine mal Vinci-autoroutes prendre en charge ces préoccupations si le pouvoir politique en place n'impose pas ses objectifs. Il est d'ailleurs de sa responsabilité d'aménager en concomitance les intermodalités intégrées aux ouvrages, sans lesquelles le COM ne peut pas assurer sa fonction primordiale d'alléger le trafic local. Il est donc temps que la métropole reprenne la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet. On ne peut pas compter sur un acteur privé dont le seul moteur est de capturer et de soutenir la croissance du trafic routier à son profit. Cet aspect a bien été développé par l'ART dans son rapport.

Ce projet de COM en l'état nous apparaît obsolète et une régression ; il ne résout pas la question du trafic local et ne répond pas aux enjeux actuels de lutte contre le dérèglement climatique et la pollution de l'air. Les décideurs ne peuvent pas ignorer les phénomènes de trafic induit et de surcroît d'urbanisation diffuse générés par l'offre autoroutière à haute vitesse. L'expérience démontre, que plus on offre d'espace routier, plus les phénomènes de saturation s'aggravent et concernent un plus grand nombre d'usagers. Ne cédon pas au raisonnement 'simpliste' que multiplier les voies résout les congestions du trafic.

A St Jean Environnement, nous militons pour revenir à un boulevard urbain avec une vitesse limitée à 70 km/h comportant tous les aménagements nécessaires demandés et d'ailleurs inscrits dans vos programmes électoraux. L'étude de ce boulevard urbain est exigée par le commissaire enquêteur avant toute Déclaration d'Utilité Publique (voir les conclusions de l'enquête publique ci-dessous, page 66) (6) :

(6)
<https://urlz.fr/ha7D>



(7)
<https://urlz.fr/gV6Z>



A ce jour aucune étude de ce type n'a été rendue publique. Ce manquement flagrant à une obligation incontournable a conduit Saint Jean Environnement, ainsi que 5 autres associations, à déposer un recours gracieux auprès de nos ministres de l'Ecologie et des Transports. En l'état, nous nous apprêtons à poursuivre ce projet en **contentieux au tribunal administratif (7)**, en regrettant que nos élus n'aient pas pris la mesure des exigences de l'enquête publique ni la nécessaire concertation avec les citoyens et leurs associations.

Nous restons à votre écoute pour approfondir ce débat, en liaison avec la DREAL, et vous faire part de nos préconisations de manière plus approfondie.

Veuillez agréer, Messieurs, à l'expression de nos salutations citoyennes,

Pour la Commission Urbanisme de l'association SAINT JEAN ENVIRONNEMENT

Bernard LAPORTE